



Obligation alimentaire que je dois payer à ma mère.

Par **chipie63200**, le **24/02/2009** à **16:52**

bonjour
voici mon problème :
mon frère héberge chez lui gratuitement (soit disant) ma mère
mais à présent il menace de saisir le JAF pour m'obliger moi et mon autre frère à **une obligation alimentaire envers ma mère**
a-t-il le droit de le faire ? peut-il saisir le JAF à la place de ma mère ?
que risque-t-on ? à quel montant peut s'élever ce genre d'obligation alimentaire ? comment peut-on la calculer ? jusqu'à quand est-on obligé de payer la pension ? est-on obligé de payer une pension ? car déjà qu'on y arrive à peine avec les deux crédits et les factures ... pour le calcul de la pension, quels sont les revenus et les frais pris en compte pour moi et pour ma mère ?
sachant que ma mère ne travaille pas et qu'elle perçoit une pension alimentaire de mon père et une aide de la COTOREP
elle ne paye pas de loyer pour le moment à mon frère à ma connaissance
elle paye juste les charges (edf, eau, entretien de la maison, la taxe d'habitation, redevance audiovisuelle, nourriture, etc) et elle paye les frais de la maison qu'elle a à l'étranger
mon frère lui paye le crédit de la maison car c'est la sienne mais vit dans une autre maison en location à présent avec sa "femme" et son enfant
moi j'ai moi-même un enfant en bas âge et un crédit maison important pour et un crédit auto et des frais annexes
et mon autre frère a trois enfants et un crédit maison et auto
quelles sont les solutions ? et quels sont les risques ? comment puis-je faire ? qui puis-je aller voir ? que me conseillez-vous ?
merci pour votre aide
bonne journée